

**PLF 2017 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION :
ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET LOGEMENT**

Version du 04/10/2016 à 08:53:08

PROGRAMME 337 :
CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

MINISTRE CONCERNÉE : EMMANUELLE COSSE, MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

TABLE DES MATIÈRES

Programme 337 : Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable	
Présentation stratégique du projet annuel de performances	3
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	4
Justification au premier euro	7

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Régine ENGSTRÖM

Secrétaire générale du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère du logement et de l'habitat durable

Responsable du programme n° 337 : Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable

Le programme 337 porte les effectifs et les crédits de masse salariale du ministère du logement et de l'habitat durable, à l'exception de ceux relatifs à la prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables, qui relèvent du budget du ministère chargé des affaires sociales.

Ce programme a pour vocation d'être au service des politiques publiques mises en œuvre par les services du ministère ou par les services interministériels départementaux en apportant les moyens de personnels nécessaires tant dans les services déconcentrés qu'en administration centrale. Outre les moyens relatifs aux politiques publiques, il porte les fonctions supports y afférentes.

Il s'inscrit, d'un point de vue stratégique, dans la poursuite des priorités suivantes :

- préparer, mettre en œuvre et évaluer les politiques du Gouvernement en matière de logement et d'habitat, en particulier dans leur dimension sociale, technique, en prenant notamment en compte les objectifs de transition énergétique et de croissance verte ;
- préparer, mettre en œuvre et évaluer la politique du Gouvernement en matière d'aménagement et de développement équilibré des territoires en veillant à leur cohésion économique et sociale ;
- préparer, mettre en œuvre et évaluer la politique du Gouvernement dans les quartiers en difficulté et en matière de rénovation urbaine ;
- fournir un appui de qualité aux directions et aux services du ministère en accroissant l'efficacité de l'utilisation des moyens. Il s'agit notamment de tirer de la mise en commun des fonctions supports, toutes les synergies possibles et de favoriser la mutualisation déjà engagée des moyens.

Les effectifs du programme 337 sont répartis en deux actions-miroirs :

- Action 1 « Urbanisme, aménagement, logement et habitat » ;
- Action 2 « Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable ».

En gestion, l'ensemble des moyens de ce programme est transféré vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » relevant du MEEM, prenant ainsi en compte le rattachement commun aux deux ministères de nombreux services, en administration centrale et en services déconcentrés, les communautés de travail qui en découlent et l'origine statutaire des agents qui contribuent aux politiques ministérielles.

Dans ce contexte, les indicateurs de performance du programme attachés à ces moyens sont ceux du programme 217.

Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable

Programme n° 337 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2017 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2017 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	FDC et ADP attendus
01 – Personnels oeuvrant pour les politiques de l'urbanisme, de l'aménagement, du logement et de l'habitat	656 816 804	
02 – Personnels oeuvrant au soutien du programme " Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable"	124 580 786	
Total	781 397 590	

2017 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	FDC et ADP attendus
01 – Personnels oeuvrant pour les politiques de l'urbanisme, de l'aménagement, du logement et de l'habitat	656 816 804	
02 – Personnels oeuvrant au soutien du programme " Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable"	124 580 786	
Total	781 397 590	

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	FDC et ADP prévus
01 – Personnels oeuvrant pour les politiques de l'urbanisme, de l'aménagement, du logement et de l'habitat	650 080 483	
02 – Personnels oeuvrant au soutien du programme " Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable"	115 467 095	
Total	765 547 578	

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	FDC et ADP prévus
01 – Personnels oeuvrant pour les politiques de l'urbanisme, de l'aménagement, du logement et de l'habitat	650 080 483	
02 – Personnels oeuvrant au soutien du programme " Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable"	115 467 095	
Total	765 547 578	

Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable

Programme n° 337 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2016	Demandées pour 2017	Ouverts en LFI pour 2016	Demandés pour 2017
Titre 2 – Dépenses de personnel	765 547 578	781 397 590	765 547 578	781 397 590
Rémunérations d'activité	467 949 274	479 218 193	467 949 274	479 218 193
Cotisations et contributions sociales	294 698 304	299 279 397	294 698 304	299 279 397
Prestations sociales et allocations diverses	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Total	765 547 578	781 397 590	765 547 578	781 397 590

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Personnels oeuvrant pour les politiques de l'urbanisme, de l'aménagement, du logement et de l'habitat	656 816 804	0	656 816 804	656 816 804	0	656 816 804
02 – Personnels oeuvrant au soutien du programme " Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable"	124 580 786	0	124 580 786	124 580 786	0	124 580 786
Total	781 397 590	0	781 397 590	781 397 590	0	781 397 590

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MESURES DE TRANSFERTS

	Crédits						Emplois		
	T2 hors CAS Pensions	T2 CAS Pensions	Total T2	Hors T2 AE	Hors T2 CP	Total AE	Total CP	ETPT ministériels	ETPT Hors État
Transferts entrants	+161 117	+61 485	+222 602			+222 602	+222 602	+3	
Transferts sortants	-167 280	-62 016	-229 296			-229 296	-229 296	-3	
Solde des transferts	-6 163	-531	-6 694			-6 694	-6 694	0	

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2016	Effet des mesures de périmètre pour 2017	Effet des mesures de transfert pour 2017	Effet des corrections techniques pour 2017	Impact des schémas d'emplois pour 2017	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2016 sur 2017	dont impact des schémas d'emplois 2017 sur 2017	Plafond demandé pour 2017
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A	2 698		-2	34	+28	20	8	2 758
Catégorie B	5 677		1	135	-25	-3	-22	5 788
Catégorie C	4 117		1	-138	-220	-101	-119	3 760
Total	12 492		0	31	-217	-84	-133	12 306

Précisions méthodologiques

Les chiffres présentés ci-dessus sont au périmètre du programme 337.

L'effet des corrections techniques pour 2017 correspond à :

- l'impact du recrutement des apprentis en 2016, soit +30 ETPT ;
- la compensation de +1 ETPT au titre du transfert relatif au renforcement de la coordination interministérielle des politiques du handicap ;
- l'ajustement de la ventilation des effectifs d'ouvriers des parcs et ateliers entre les catégories A, B et C. En effet, cette répartition est actualisée chaque année en fonction de l'évolution des coûts moyens de ces différentes catégories ;
- l'ajustement de la structure du plafond d'emplois résultant des promotions internes au titre de 2016 ;
- l'ajustement de la structure du plafond d'emplois résultant du plan de requalification au titre de 2016.

Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable

Programme n° 337 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La justification des emplois et des crédits de personnel est présentée ci-dessous au périmètre de budgétisation du programme 337.

Volume et structure des emplois

Le plafond autorisé d'emplois du programme 337 voté en LFI 2016 s'élevait à **12 492 ETPT**. En 2017, le programme connaîtra une évolution de son plafond d'emplois de **- 186 ETPT**, résultant des éléments suivants :

- une correction technique à hauteur de **+ 1 ETPT** au titre du transfert relatif au renforcement de la coordination interministérielle des politiques du handicap ;
 - l'effet en année pleine (ETPT) du schéma d'emplois mis en œuvre en 2016, soit **- 84 ETPT** ;
 - l'effet en année courante (ETPT) du schéma d'emplois prévu pour 2017, soit **- 133 ETPT** ;
 - l'impact sur le plafond d'emplois du recrutement des apprentis, soit **+ 30 ETPT** ;
- Le solde des mesures de transfert et de périmètre est nul.

Le plafond autorisé d'emplois 2017 du programme 337 est fixé à 12 306 ETPT, dont 2 758 ETPT de catégorie A, 5 788 ETPT de catégorie B et 3 760 ETPT de catégorie C.

Dans le détail, il est construit comme suit :

1- Effet année pleine (EAP) du schéma d'emplois 2016 :

Le schéma d'emplois arrêté en LFI 2016 à - 261 ETP produit des effets en 2017 estimés à - 84 ETPT après prise en compte des hypothèses de flux et des dates moyennes d'entrée et de sortie.

2- Effet année courante (EAC) du schéma d'emplois 2017 :

Le schéma d'emplois 2017 est fixé à - 160 ETP. Après prise en compte des hypothèses de flux et des dates moyennes d'entrée et de sortie, « l'effet année courante » du schéma d'emplois 2017 est estimé à - 133 ETPT.

3- Transferts internes au budget de l'État (transferts entre missions et programmes) :

- le transfert de 2 ETPT, au bénéfice de l'action 02 (Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable), en provenance du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » des services du Premier ministre, correspondant à la rétrocession d'effectifs des services interministériels départementaux des services d'information et de communication (SIDSIC) ;
- le transfert de 2 ETPT, issus de l'action 02 (Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable) vers le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » des services du Premier ministre, pour le renforcement des plate-formes régionales d'achat ;
- le transfert de 1 ETPT, au bénéfice de l'action 01 (Urbanisme, aménagement, logement et habitat), en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, au titre du transfert de la gestion de l'allocation de logement familiale (ALF) ;
- le transfert de 0,5 ETPT issu de l'action 01 (Urbanisme, aménagement, logement et habitat) vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » des services du Premier ministre, au titre du transfert relatif au renforcement de la coordination interministérielle des politiques du handicap.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Catégorie A	229	61	6,5	268	217	7,1	39
Catégorie B	378	210	6,6	384	140	7,4	6
Catégorie C	304	185	6,4	99	125	7,1	-205
Total	911	456	6,5	751	482	7,3	-160

Pour les ouvriers des parcs et ateliers, les flux sont ventilés sur les catégories d'emplois A, B et C.

Les hypothèses de flux résultent d'une répartition théorique des flux d'effectifs entre le MEEM et le MLHD. En effet, les modélisations des départs et des entrées ont été faites sur le périmètre global des deux ministères puis réparties grâce à une clé technique de répartition.

FLUX

Les hypothèses de flux ne tiennent pas compte des mesures de transfert et des changements de catégorie d'emplois (concours interne, liste d'aptitude, examen professionnel, etc.). Ainsi, le solde entrées-sorties par catégorie d'emplois correspond strictement au schéma d'emplois arrêté par catégorie d'emplois.

Pour les ouvriers des parcs et ateliers, les flux sont ventilés sur les catégories d'emploi A, B et C en fonction de leur niveau global de rémunération.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

En 2017, il est prévu **911 départs** dont 456 départs à la retraite.
 229 sorties sont prévues pour la **catégorie A** à la date moyenne du 16 juin ;
 378 sorties sont prévues pour la **catégorie B** à la date moyenne du 19 juin ;
 304 sorties sont prévues pour la **catégorie C** à la date moyenne du 13 juin.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

En 2017, il est prévu **751 entrées** dont 482 recrutements externes ou « primo-recrutements ».
 268 entrées sont prévues pour la **catégorie A** à la date moyenne du 4 juillet ;
 384 entrées sont prévues pour la **catégorie B** à la date moyenne du 13 juillet ;
 99 entrées sont prévues pour la **catégorie C** à la date moyenne du 4 juillet.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2016 ETPT	PLF 2017 ETPT
Administration centrale	842	829
Services régionaux	2 321	2 285
Services départementaux	9 105	8 972
Opérateurs		
Services à l'étranger		
Autres	224	220
Total	12 492	12 306

L'administration centrale comprend : les effectifs de l'action 02 (partie MLHD du secrétariat général, cabinet ministériel) ; de l'action 01 (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), partie relevant du MLHD).

Les services régionaux comprennent : les effectifs des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA), de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL) et des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL).

Les services départementaux comprennent : les effectifs MLHD des directions départementales interministérielles (DDI) et des préfetures.

Les autres services ou entités comprennent : les effectifs ministériels des services de l'État en collectivités d'outre-mer, les effectifs des services techniques centraux, des services particuliers et des services à compétence nationale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Número et intitulé de l'action / sous-action	ETPT
01 – Personnels oeuvrant pour les politiques de l'urbanisme, de l'aménagement, du logement et de l'habitat	10 370
02 – Personnels oeuvrant au soutien du programme " Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable"	1 936
Total	12 306

Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable

Programme n° 337 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2016	PLF 2017
Rémunération d'activité	467 949 274	479 218 193
Cotisations et contributions sociales	294 698 304	299 279 397
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	218 420 185	226 303 753
– Civils (y.c. ATI)	218 420 185	226 303 753
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	76 278 119	72 975 644
Prestations sociales et allocations diverses	2 900 000	2 900 000
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	765 547 578	781 397 590
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	547 127 393	555 093 837
<i>FDC et ADP prévus</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » inscrit au programme est de 226,3 M€ dont 225,3 M€ au titre des personnels civils (taux de 74,28 %) et 0,97 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux de 0,32 %).

Au sein de la dotation globale de crédits de CAS pensions, une enveloppe de 2 M€ de crédits de CAS est prévue afin de rembourser aux collectivités territoriales accueillant en détachement des personnels MEEM/MLHD issus des filières « application du droit des sols » (ADS) et « assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire » (ATESAT), le différentiel de cotisations pensions entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2016 retraitée	544
Prévision Exécution 2016 hors CAS Pensions	545,7
Impact des mesures de transferts et de périmètre 2016–2017	-0
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,7
– GIPA	-0,3
– Indemnisation des jours de CET	-1,1
– Mesures de restructurations	-1
– Autres	0,7
Impact du schéma d'emplois	-4,6
EAP schéma d'emplois 2016	-0,4
Schéma d'emplois 2017	-4,2
Mesures catégorielles	5
Mesures générales	4
Rebasage de la GIPA	0,2
Variation du point de la fonction publique	3,8
Mesures bas salaires	0
GVT solde	4,1
GVT positif	7,8
GVT négatif	-3,7
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	2,6
Indemnisation des jours de CET	1,1
Mesures de restructurations	1,5
Autres	0

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres variations des dépenses de personnel	-0
Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23	
Autres	-0
Total	555,1

La rubrique « rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » comprend notamment les mesures d'accompagnement des réformes (1,5 M€), les rachats des jours CET (1,08 M€), l'effet induit par la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (-0,05 M€).

La rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » comprend notamment la moitié des dépenses résultant du recrutement des apprentis (0,23 M€). Enfin, est également prise en compte la mesure d'économie liée à la suppression, à compter du 1^{er} mai 2015, de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IE CSG : -0,39 M€), l'impact de l'assujettissement à cotisations de certaines dépenses d'action sociale (0,1 M€).

En gestion 2017, l'ensemble des crédits de titre 2 et des emplois portés par le programme 337 sera transféré vers le programme 217 de la mission « Ecologie, Développement et Mobilité Durables » (EDMD) relevant du MEEM, en tant que ministère gestionnaire des statuts et emplois des agents relevant du plafond d'emplois MHLD.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A	60 044	66 029	69 856	51 887	57 491	60 765
Catégorie B	37 888	40 980	42 101	33 134	34 814	35 590
Catégorie C	31 973	32 528	32 115	27 362	27 744	27 901

MESURES GÉNÉRALES

Les dépenses liées à la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) sont évaluées pour 2017 à 0,2 M€. Le coût des mesures destinées au relèvement des bas salaires est estimé à 0,02 M€ HCAS sur 2017.

En complément de la mesure de revalorisation de la valeur du point fonction publique intervenue au 1^{er} juillet 2016 à hauteur de 0,6 %, en 2017, une seconde revalorisation de la valeur du point Fonction publique à hauteur de 0,6 % interviendra avec effet au 1^{er} février 2017. Le coût de cette mesure, pour la seule année 2017, est de 3,77 M€ HCAS.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2017	Coût 2017	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2016						100 000	150 000
<i>Indemnité Kilométrique Vélo</i>	500	A/B/C	Divers corps	09-2016	8	100 000	150 000
Mesures statutaires						4 640 000	4 640 000
<i>CIGEM</i>	20	A	Attachés	01-2017	12	65 000	65 000
<i>Surrémunération Mayotte</i>	140	A/B/C	Divers corps	01-2017	12	245 000	245 000
<i>Mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	2 600	A	Divers corps	01-2017	12	1 629 000	1 629 000
<i>Mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	5 600	B	Divers corps	01-2017	12	1 329 900	1 329 900
<i>Mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	3 500	C	Divers corps	01-2017	12	1 371 100	1 371 100
Mesures indemnitaires						10 000	10 000
<i>Mesures en faveur des personnels contractuels</i>	100	A/B/C	Divers corps	01-2017	12	10 000	10 000

Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable

Programme n° 337 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2017	Coût 2017	Coût en année pleine
Transformations d'emploi (requalification)						280 000	280 000
<i>Plan de requalification C en B et B en A</i>				01-2017	12	280 000	280 000
Total						5 030 000	5 080 000

L'enveloppe catégorielle prise en compte dans le plafond de crédits du ministère et dont bénéficieront les agents du MLHD en 2017 est de 5,03 M€ (hors contribution au CAS pensions). La programmation prévisionnelle indicative est la suivante :

- la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR : 4,33 M€) qui se traduit par une revalorisation des grilles indiciaires ainsi que par la transformation d'indemnités en traitement indiciaire. La mesure est répartie par catégorie d'emplois comme suit : 1,63 M€ pour les agents de catégories A, 1,33 M€ pour ceux de catégorie B et 1,37 M€ pour ceux de catégorie C ;
- l'effet année pleine de l'indemnité kilométrique vélo (0,1 M€) prévue par le décret n° 2016-1184 du 31 août 2016 instituant à titre expérimental une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo prévue à l'article L. 3261-3-1 du code du travail relative aux trajets effectués à vélo par les agents relevant des ministères chargés du développement durable et du logement ainsi que de leurs établissements publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;
- la deuxième tranche du plan pluriannuel de requalification des emplois de catégorie C en B et de catégorie B en A (0,28 M€). Il s'agit de reconnaître les compétences acquises et la nature des postes occupés par les agents. Ce plan vise également à favoriser l'évolution des organisations et la prise en compte des nouveaux enjeux des politiques publiques (transition énergétique, logement, etc.) ;
- une mesure spécifique en faveur des personnels contractuels (0,01 M€) ;
- la mise en œuvre de la 4^{ème} tranche de passage au 3^{ème} niveau de grade du CIGEM pour les attachés d'administration (0,06 M€) ;
- la 5^{ème} et dernière tranche de la mise en application du décret instaurant une indexation des rémunérations des agents en poste à Mayotte, à hauteur de + 10 % pour 2017 (0,25 M€).

En gestion, cette enveloppe fera l'objet d'une programmation coordonnée avec celle dont bénéficieront les agents relevant du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Une enveloppe de crédits relatifs à l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes est prévue à hauteur de 1,5 M€. Ces crédits, dont la gestion est assurée en coordination avec le MEEM, favoriseront une gestion des ressources humaines en lien avec les attentes des services et des agents.

GLISSEMENT VIEILLESSE-TECHNICITÉ

Le GVT positif indiciaire est évalué à 1,89 % des rémunérations principales de l'ensemble des agents du programme, y compris ceux mis à disposition des collectivités locales dans le cadre de la loi Libertés et Responsabilités Locales, ce qui représente une progression de la masse salariale de 7,8 M€ hors CAS.

Le GVT négatif pour les agents du périmètre non transféré aux collectivités locales représente une réduction de la masse salariale du programme évaluée à - 3,7 M€ hors CAS.

Pour 2017, le GVT solde du programme 337 représente un coût de 4,1 M€ hors CAS.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	PLF 2017
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles		
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité	40	650 000
Remboursement domicile travail	2 800	950 000
Capital décès		500 000
Allocations pour perte d'emploi	140	800 000
Autres		
Total		2 900 000

Les crédits relatifs aux accidents de service, de travail et aux maladies professionnelles figurent sur le plafond des crédits du programme 217 (« Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ») du MEEM.

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Les dépenses au titre de l'action sociale hors titre 2 sont présentées dans la JPE du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » du MEEM.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01

84,1 %

Personnels oeuvrant pour les politiques de l'urbanisme, de l'aménagement, du logement et de l'habitat

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	656 816 804	0	656 816 804	
Crédits de paiement	656 816 804	0	656 816 804	

L'action 01 « Urbanisme, aménagement, logement et habitat » (UALH) regroupe les personnels qui mettent en œuvre les politiques des programmes 109 « Aide à l'accès au logement » et 135 « Urbanisme, territoires, et amélioration de l'habitat ».

Ils sont, pour la grande majorité d'entre eux, affectés dans les services déconcentrés : directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL et DEAL), directions départementales des territoires (DDT et DDTM) et directions départementales de la cohésion sociale (DDCS et DDCSPP).

L'action comprend également les personnels qui, en administration centrale (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (DIHAL) et délégation interministérielle à la mixité sociale dans l'habitat (DIMSH), contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques.

Pour 2017, le plafond d'emplois de l'action-miroir 1 du programme 337 (UALH) est fixé à **10 370 ETPT**.

- 56 % de ces effectifs sont positionnés sur les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et du conseil aux territoires ;
- 44 % de ces effectifs sont positionnés sur les politiques du logement (politiques sociales du logement, développement et amélioration de l'offre de logement, réglementation de la construction et performances énergétiques, etc.).

Le développement d'un aménagement équilibré et durable des territoires suppose que l'État poursuive le renouvellement de ses modes d'intervention, notamment en ce qui concerne certaines missions traditionnelles, telles que l'instruction, pour le compte des communes, des autorisations d'urbanisme (ADS) et le conseil aux territoires.

À ce titre, la mise en œuvre de l'article 134 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), qui s'est traduite, depuis le 1^{er} juillet 2015, par la fin de la mise à disposition des services de l'État auprès de certaines collectivités territoriales, permet de poursuivre les suppressions d'emplois déjà engagées les années précédentes et d'achever en 2017 la totalité des suppressions d'emplois programmées sur cette mission au cours du triennal budgétaire 2015-2017.

Parallèlement, les moyens dédiés au nouveau conseil aux territoires, appui renouvelé de l'État aux démarches de projet des collectivités territoriales, sont désormais entièrement déployés dans les DDT(M).

Afin de participer à la mise en œuvre des nouvelles missions en matière d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) (instruction et suivi de la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmées (Ad'AP)), les services déconcentrés doivent par ailleurs continuer à se retirer progressivement des missions de conduite d'opération pour le compte de l'État.

Des moyens supplémentaires sont également prévus pour renforcer les directions départementales interministérielles (DDT(M) et DDCS(PP)) pour la mise en place des nouvelles orientations du Gouvernement concernant le développement de la mixité sociale dans l'habitat.

Il s'agit, dans les régions les plus tendues, d'améliorer le suivi des politiques locatives, d'assurer une tutelle renforcée des bailleurs sociaux, de suivre la réforme des attributions au niveau des EPCI et, si nécessaire, de se substituer aux maires des communes SRU carencées pour la mise en œuvre de programmes de construction de logements locatifs sociaux.

La répartition par macrograde des ETPT du plafond d'emplois 2017 de cette action est la suivante : 22 % dans le macrograde A, 49 % dans le macrograde B et 29 % dans le macrograde C.

ACTION N° 02**15,9 %**

Personnels oeuvrant au soutien du programme " Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	124 580 786	0	124 580 786	
Crédits de paiement	124 580 786	0	124 580 786	

L'action 02 « Personnels œuvrant au soutien du programme Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable » du programme 337 regroupe 1 936 ETPT.

Il s'agit de personnels exerçant à temps plein, ou pour une part de leur temps, des activités de nature transversale, non rattachables directement à un programme de politique publique. Les effectifs de l'action 02 du programme 337 se répartissent à hauteur de 26 % en administration centrale, 64 % en services déconcentrés et 10 % dans les autres services (services techniques centraux, CMVRH, etc.).

Les effectifs recensés au sein de l'action 02, sont répartis entre sept sous-actions, selon l'activité exercée. La ventilation des ETPT par sous-action est la suivante :

Sous-actions :	Répartition des effectifs par sous-action	
	en administration centrale	en services déconcentrés
1 « Stratégie, expertise et études en matière de développement durable »	3%	5%
2 « Fonction juridique »	6%	1%
3 « Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement »	35%	31%
4 « Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques »	6%	5%
5 « Politique des ressources humaines et formation »	22%	29%
6 « Action européenne et internationale »	5%	0%
7 « Actions transversales »	23%	29%
TOTAL	100%	100%

Les effectifs des services déconcentrés regroupent principalement les agents en poste dans les secrétariats généraux :

- des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- des directions départementales interministérielles (DDI).

Les effectifs de l'administration centrale regroupent principalement les personnels suivants :

- les effectifs des cabinets ministériels ;
- les effectifs du secrétariat général du ministère.

Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable

Programme n° 337 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En gestion, les effectifs portés en loi de finances initiale par le programme 337 sont transférés au programme 217 qui constitue le programme support commun en gestion aux deux ministères. Les emplois de l'action 337-02 viendront par conséquent s'ajouter en gestion à l'action 217-07.